

nomenclature des comptes spécifiques aux associations, qui viennent s'ajouter ou adapter le Plan Comptable Général (PCG). Cette nomenclature repose sur le règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement 2023-03 suite à la réforme du PCG entrée en vigueur au 1er janvier 2025).

Classe 1 — Comptes de capitaux

Fonds propres associatifs

- 102 – Fonds propres sans droit de reprise (1021 à 1024 : situation nette, fonds statutaires, dotations non consommables...)
- 103 – Fonds propres avec droit de reprise
- 108 – Dotations consommables

Fonds dédiés ou reportés (spécifique associatif)

- 191 – Fonds reportés liés aux legs ou donations
- 194 – Fonds dédiés sur subventions d'exploitation
- 195 – Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes
- 196 – Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Classe 2 — Immobilisations

- 204 – Donations temporaires d'usufruit
- 24 – Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- 2742 – Prêts aux partenaires
- 294 – Dépréciations des biens reçus par legs ou donations à céder

Classe 4 — Comptes de tiers

- 45 – Confédération, fédération, union, entités affiliées (455 – Partenaires, comptes courants)
- 461 – Créances reçues par legs ou donations
- 466 – Dettes des legs ou donations
- 4681 – Frais des bénévoles

Classe 6 — Charges

- 6521 – Valeur comptable des immobilisations reçues par legs ou donation, cédées
- 653 – Charges de la générosité du public (6531 : autres charges sur legs ou donations)
- 657 – Aides financières (6571 aides octroyées, 6572 quotes-parts de générosité reversée, 6573 apports/affectations en numéraire)
- 62264 – Honoraires sur legs ou donations destinés à être cédés
- 689 – Reports en fonds dédiés (6891, 6894, 6895, 6896)

Classe 7 — Produits

- 73 – Concours publics
- 753 – Versements des fondateurs ou consommation de la dotation
- 754 – **Ressources liées à la générosité du public** (dons manuels, mécénat, legs/donations)

- 755 – Contributions financières (d'autres organismes, quotes-parts de générosité reçues)
- **756 – Cotisations** (avec ou sans contrepartie)
- 7063 – Parrainages
- 7073 – Ventes de dons en nature
- 789 – Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (7891, 7894, 7895, 7896)

Classe 8 — Contributions volontaires en nature (spécifique associatif)

- **86 – Emplois des contributions volontaires en nature** : 860 secours en nature, 861 mises à disposition gratuite de biens, 862 prestations, 864 personnel bénévole
- **87 – Contributions volontaires en nature (ressources)** : 870 dons en nature, 871 prestations en nature, 875 bénévolat